



L'ÉDITO

Le passage à la redevance incitative a été un choix fort de la part des élus pour diminuer les tonnages d'ordures ménagères et augmenter ceux des recyclables. Le pari est donc réussi car après 5 ans, le tonnage des ordures ménagères est clairement en baisse au contraire des déchets recyclables qui ont eux augmenté.

Ce point est détaillé dans le bilan de l'année 2017 qui figure en première page de ce journal.

Dans ce numéro, vous trouverez aussi en double page, un article consacré aux erreurs de tri et l'impact que celles-ci ont sur le service déchets. Elles sont dues notamment à la présence de pots de yaourt, barquettes en plastique et autres films qui pour l'instant, ne sont pas encore recyclés sur notre secteur. De ce fait, un focus est réalisé sur l'évolution des consignes de tri à tous les plastiques. Cela apporte un éclairage sur un changement majeur dans notre vie de trieur, prévu à l'horizon 2022.

N'oublions pas non plus que la présence de sacs poubelles dans les colonnes de tri amène à des « Refus de tri » et occasionne un surcoût financier pour tous. Je vous invite donc à bien prendre connaissance des consignes de tri et à contacter le service déchets pour toutes questions sur ce sujet.

Enfin, vous trouverez des informations relatives au compostage, aux animations proposées dans les écoles et quelques rappels bien utiles.

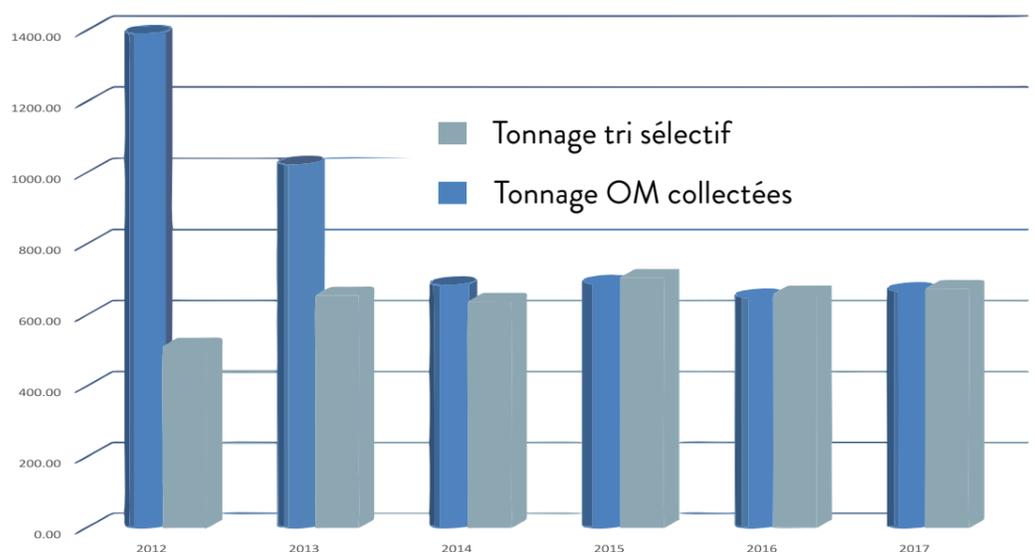
Je vous souhaite une bonne lecture au fil du tri et un bel été à tous !

**Le Vice-Président en charge des déchets,
Pascal Zucchero**

À la une : redevance incitative

En 2013, les élus de la Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette (CCLA) décidaient de mettre en place la « Redevance Incitative » (RI) pour l'enlèvement des ordures ménagères. Ce nouveau dispositif visait à favoriser le tri sélectif individuel tout en cherchant à diminuer la production d'ordures ménagères.

On constate aujourd'hui une diminution globale de 52% du tonnage des ordures ménagères par rapport à 2012. Le ratio est ainsi passé de **235 kg/habitant** en 2012 à **113 kg/habitant** en 2017. Parallèlement à cela, sur la même période, on observe une augmentation des tonnages collectés de tri sélectif de **58%**.

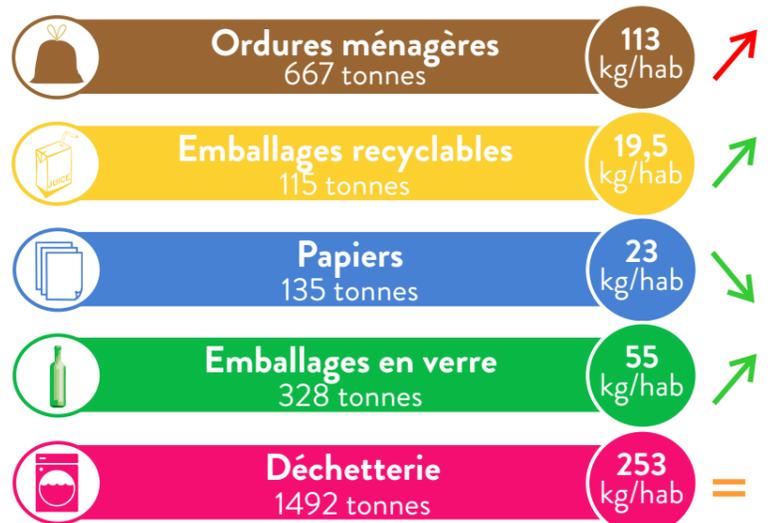


Grâce à vos efforts de tri, ce sont environ **720 tonnes** qui ne sont pas partis à l'incinération, soit l'équivalent de 90 camions de collecte. Un geste non négligeable en matière de réduction des émissions de CO₂. De plus, ces efforts ont permis une économie d'environ **180 000€** à la collectivité, et cela a eu pour effet de minimiser l'augmentation du coût du service. Ainsi, la CCLA n'a pas augmentée les tarifs de la redevance déchets depuis 2016.

Par ailleurs, elle travaille actuellement sur l'optimisation en matière des coûts de fonctionnement de la déchetterie de Novalaise. En effet, le prix de la gestion de la déchetterie est répercuté sur la redevance.

Concernant la gestion des déchets verts, une réflexion est en cours afin de trouver des solutions de proximité, de type broyage. La CCLA étudie également le fait de remettre en place la collecte des biodéchets (reste de repas, fruits, légumes, pain...) pour les professionnels.

Bilan 2017



Constat par rapport à l'année 2016 :

- Légère augmentation des ordures ménagères (+2.6%)
- Augmentation de la collecte des emballages (+8.2%) et du verre (+6%).
- Nette diminution pour la collecte de papier (-15.1%).

Les variations concernant les ordures ménagères, les emballages et le verre sont principalement dues à l'activité saisonnière qui a connue une hausse durant l'année 2017. Au niveau des papiers, la baisse s'explique par l'utilisation du « Stop Pub » sur les boîtes aux lettres.

Par rapport à 2016, on note une amélioration générale du tri sélectif !

LES ERREURS DE TRI

Comme chaque année, les services techniques de la CCLA ainsi que le centre de tri de Chambéry constatent de nombreuses erreurs au niveau des colonnes de tri sélectif.

En effet, sur l'année 2017 ce ne sont pas moins de **52 tonnes de déchets non recyclables** (environ 8% du tonnage total d'ordures ménagères) qui sont arrivées dans nos colonnes de tri.

On retrouve principalement dans ces déchets indésirables : des ordures ménagères, des vêtements, des bidons de produits dangereux, des plastiques non recyclables (pots de yaourt, films plastiques, barquettes en polystyrène) et d'autres déchets.

Il est bon de rappeler que ces erreurs coûtent à la collectivité donc à nous tous, usagers du service. Ainsi un déchet indésirable va transiter par le centre de tri où il subira différentes opérations physiques et mécaniques avant d'être acheminé vers l'incinérateur. Au final, après tout ce chemin, ce déchet aura coûté 2 fois plus cher que s'il avait été déposé dans les ordures ménagères.

En 2017, ces nombreuses erreurs de tri ont représenté un surcoût pour la CCLA d'environ 10 000€.



Photo du centre de tri de Chambéry

« Se faire jeter passe encore... mais au bon endroit ! »



Ces nombreuses erreurs de tri posent d'autres problèmes :

- Tout d'abord, certains produits tels que des bidons de solvants, d'acides ou des peintures présentent un risque pour la santé des agents qui les collectent, ainsi que ceux qui effectuent le tri à Chambéry.
- D'autre part, lorsque certains pensent bien faire en déposant leurs ordures ménagères dans les colonnes de tri, cela a pour effet de souiller en grande partie voire la totalité des déchets recyclables de la colonne. Un déchet recyclable souillé est un déchet que l'on ne peut pas revaloriser et par conséquent revendre en tant que matière première.

Nous vous rappelons donc qu'il est interdit de déposer vos ordures ménagères ailleurs que dans les bacs et colonnes prévues à cet effet.

Cette situation devient très problématique car elle va à l'encontre de la politique de la CCLA qui souhaite réduire le coût de la gestion des déchets !

ÉVOLUTION DES CONSIGNES pour les plastiques

En 2022, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sera une réalité pour les Français. Tel est en effet l'objectif fixé par les pouvoirs publics afin de doubler le taux de recyclage des déchets plastiques sur le territoire.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins d'1 million de tonnes d'emballages plastiques (barquettes, pots de yaourt, bouteilles, sacs...) qui sont mises sur le marché français. **Seulement 230 000 tonnes sont recyclées à ce jour.** Pour beaucoup de gens, si une bouteille en plastique est recyclable, alors tous les plastiques le sont. Or ce n'est pas le cas du moins pour l'instant, et cela s'explique par le fait qu'il manque à ce jour des filières de recyclage pour des emballages tels que les pots de yaourt ou les barquettes.

Actuellement des réflexions sont menées pour développer de nouvelles filières de recyclage mais également pour moderniser les centres de tri d'ici à 2022.

Ainsi pour atteindre cet objectif, la CCLA renforcera dans les trois années à venir les différents points de tri existant afin d'absorber ces flux plastiques supplémentaires. De même pour accompagner les usagers dans ce changement, une grande campagne de communication sur ces nouvelles consignes de tri sera réalisée prochainement.



Pour plus d'informations : <http://www.ecoemballages.fr>



ZOOM DÉRIVES

Nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages de tous types, mais principalement de sacs d'ordures ménagères. Cela a représenté en 2017, **24 tonnes collectées** par les services techniques de la CCLA.

Tous ces dépôts nuisent à l'image du lac d'Aiguebelette et occasionnent des dépenses supplémentaires pour traiter ces déchets. En effet, les agents du services techniques passent une grande partie de leur temps à maintenir les points de collecte propres et en état.

Tous les dépôts sauvages qui seront identifiés aboutiront à une amende de classe 1 d'un montant de 38€.

S'il s'agit d'un dépôt dans la Réserve Naturelle du lac, le montant sera de 150€.

DÉCHETTERIE

La CCLA a réalisé des travaux en 2017 afin de moderniser, de sécuriser et d'agrandir la Déchetterie de Novalaise. Ce nouvel aménagement permet d'offrir aux usagers plus de souplesse en matière d'utilisation.



Horaires d'ouverture :

Été (01/03 au 31/10) :

Lundi et Vendredi : 13h30-18h,
Mercredi et Samedi : 8h30-12h et 13h30-18h,

Hiver (01/11 au 29/02) :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 13h30-18h,
Samedi : 8h30-12h et 13h30-18h,

Jours de Fermeture : Lundi matin, Mardi, Jeudi, Vendredi matin,
Dimanche et jours fériés

COMPOSTAGE



« Adopte un composteur ! »

Depuis bientôt 12 ans, la CCLA a lancé une opération de vente de composteurs individuels dans le but de sortir les déchets biodégradables, dits organiques, des poubelles des ménages. Cette opération se veut incitative auprès des particuliers, ainsi le prix de vente du composteur est fixé à **15€** dans la limite d'un par foyer.

Ce composteur en bois possédant un volume de **570L** est un produit *Made in Jura*.

On comptabilise aujourd'hui environ **1030 composteurs** installés sur le territoire. Mais les choses ne s'arrêtent pas là !! Si vous désirez faire l'acquisition d'un composteur, il n'est pas trop tard, renseignez-vous auprès du service déchets de la CCLA (04.79.28.78.64).

Au moment de l'achat, un guide de compostage ainsi que des explications sur le compostage vous seront données.



ANIMATIONS

● Sensibilisation jeune public

Dans le cadre de la communication sur les déchets avec le jeune public, la CCLA, en partenariat avec Laurent Levrot de l'association SCOP bis, a mis en place des animations au sein du collège de Novalaise et de l'école de Lépin-le-Lac autour des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les enfants ont ainsi appris à reconnaître un EEE (équipement électrique et électronique) :



La notion de réemploi a beaucoup été évoquée lors de ces animations. Ainsi, les élèves ont appris que de nombreux déchets EEE peuvent être réparés, vendus, échangés, troqués, loués, prêtés ou encore donnés à des associations comme Emmaüs. Toutes ces actions évitent de gonfler les tonnages qui arrivent en déchetterie. Dans tous les cas, ces déchets ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers car les déchets EEE peuvent contenir des substances toxiques (métaux lourds) et dangereuses lors de l'incinération.

● Visites de sites

La CCLA propose aux différentes classes du territoire qui le souhaitent de visiter le centre de tri de Chambéry. Pour cela, les enseignants peuvent prendre contact avec le technicien en charge du service déchets de la CCLA (Jean Baptiste MOINOT), afin de convenir d'une date. Cette visite peut être couplée avec celle de la déchetterie de Novalaise.

RAPPELS



Sac de 30L maximum dans les tambours.



Contactez la CCLA en cas de blocage du tambour au 04.79.28.78.64.



Les clés vertes fonctionnent sur tous les tambours du territoire. Si une clé ne fonctionne plus, pensez à changer les piles (AAALR3)!



Rentrez les bacs roulants après la collecte pour éviter de payer des levées à vide. Ne tassez pas les sacs dans les conteneurs, ils risquent de rester bloqués!



Les tontes de pelouse ne sont plus autorisées à la Déchetterie depuis 2009.